



Groupement Régional des Associations  
de Protection de l'Environnement  
Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair  
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com  
www.grape-normandie.fr

Membre de France Nature Environnement

## LE FRESNE CAMILLY / ENVIRONNEMENT / PRESERVATION D'UNE HAIE BOCAGERE SUR TALUS

L'association de protection de l'environnement GRAPE s'engage en faveur de la préservation du bocage normand, sur la commune de le Fresne Camilly.

Les habitants de la commune ont été informés d'un projet d'abattage et d'arasement d'une haie bocagère sur talus protégée en grande partie au titre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Les travaux d'aménagement de la rue principale (avenue des canadiens) entraîneront la disparition de la haie bocagère sur talus.

Ce projet a suscité l'incompréhension et l'opposition de la majorité des riverains.

La haie bocagère sur talus constitue en effet le patrimoine environnemental et paysager de la commune et participe directement à la qualité de vie des habitants, qui bénéficient de ses propriétés écologiques et biologiques.

Dans un premier temps, les habitants et l'association GRAPE ont tenté de trouver une solution amiable et ont demandé au Maire de modifier son projet pour qu'il y soit prévu la réhabilitation ou la reconstitution de la haie bocagère sur talus conformément au PLU de la commune. Leur démarche s'est heurtée au refus du Maire, ce qui les a conduits à former le 12 février un recours devant le tribunal administratif de Caen.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 février dernier, le Maire a annoncé que les travaux commenceraient « entre le 8 et le 10 mars ». Face à l'urgence, un référé suspension a également été déposé. L'audience publique au tribunal administratif a été fixée au 27 février 2020.

Le bocage normand a connu depuis les années 1960 une très forte régression et des politiques en faveur de la plantation de haies bocagères sont menées depuis les années 1990 au niveau départemental pour lutter contre ce phénomène.

Tous les départements bas-normands soutiennent financièrement la réhabilitation ou la création de haies bocagères avec/sans talus ; le département du Calvados apporte ainsi une aide à hauteur de 70% du montant HT dans le cadre de son plan de préservation et de valorisation du bocage.

L'association GRAPE ne peut qu'être opposée au projet du Maire qui menace les équilibres biologiques et écologiques locaux et va à contre-courant des dynamiques départementales et régionales de préservation du bocage.

A l'heure de la prise de conscience mondiale des enjeux environnementaux, l'association appelle les élus locaux à assumer leur rôle dans la lutte pour le maintien de la biodiversité et la préservation du patrimoine environnemental local.

**NORMANDIE**